# L'info Basse-Lièvre



Mercredi 9 novembre 2022 · Vol. 66 - No. 6 · 14 401 exemplaires · InfodelaBasseLievre.ca

Des organismes
cherchent des
solutions dans la
Basse-Lièvre

PAGE 2-3

# Vou Rendez-vou

Vous avez besoin d'un panier de Noël?

Rendez-vous en personne à la Maison de la Famille

IIIWORK

Du 2 nov. au 2 déc. (en personne seulement) Lundi au jeudi de 9h à midi OU 13h30 à 16h - Aucune demande le vendredi -





321, avenue de Buckingham

Enieu de société

## L'itinérance en hausse dans la Basse-Lièvre

### SERGE CAZELAIS JOURNALISTE DE L'INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL

scazelais@inmedias.ca

Les personnes en situation d'itinérance sont de plus en plus nombreuses et visibles dans les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers. Mais la situation est plus complexe que ce qui semble au premier coup d'œil.

« Le portrait n'est pas complet, mais on parle actuellement de 200 itinérants présents dans Buckingham et Masson-Angers, note d'entrée de jeu le coordonnateur de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre, Luc-André Faubert. On s'est fait dire qu'il y en avait aussi dans des municipalités comme Val-des-Bois.»

Un relevé de terrain effectué par l'organisme SOS Contact Al-to fait état de 57 ménages situés sur le territoire de la Basse-Lièvre qui sont à risque et qui vivent en situation d'itinérance. Cet organisme recense aussi 209 Interventions réalisées dans le milieu de juin à septembre 2022. SOS Contact Al-to a aussi préparé et présenté un document aux participants du Comité itinérance La Lièvre. Celui-ci dresse la nomenclature de quatre différentes situations d'itinérance.

Il y a d'abord la personne sans-abri, celle qui n'a pas de logement et qui n'accède pas aux refuges ou aux hébergements d'urgence, sauf lorsque les conditions météorologiques sont extrêmes. Il s'agit de la portion la plus visible, mais aussi la plus minoritaire de l'itinérance.

La seconde catégorie est la personne utilisant les refuges d'urgence. Une telle personne n'arrive pas à sécuriser un logement permanent et fait régulièrement usage des refuges d'urgence et des soutiens du système.

Une troisième catégorie est la personne logée de manière provisoire. C'est ce qu'on appelle en langage courant le « couchsurfing ». Cette personne n'a pas de domicile fixe, ni de refuge permanent. Elle accède à de nombreux hébergements qui n'offrent pas de possibilités de permanence.

La quatrième catégorie est la personne à risque d'itinérance, celle dont la situation de logement est dangereusement précaire ou instable.

#### SITUATION DANS LA BASSE-LIÈVRE

L'intervenante à la Maison de la famille Valléede-la-Lièvre, Émilie Fournier décrit certaines situations rencontrées dans la Basse-Lièvre de manière concrète. Dans divers secteurs de la Basse-Lièvre, certains vivent dans les bois dans une petite cabane de fortune, certains vont prendre une douche dans un camping ou chez une connaissance. Il v a même des familles sans logement qui vivent à l'hôtel.

«Il y a des familles qui viennent nous voir, qui ne sont pas en situation d'itinérance, mais c'est proche», note Mme Fournier. Dans certains cas, ces familles ont réduit au maximum leurs dépenses, on parle du téléphone, des services internet et de tout ce qui n'est pas essentiel à la survie. « Ils payent leur loyer, le transport pour se rendre au travail et un minimum d'épicerie et ils sont au bord », explique-t-elle.

**«Nous notons plusieurs cas de couchsurfing, de personnes sans** domicile fixe qui vont d'un divan ou d'une chambre à l'autre, de logement en logement. Ils repartent le matin et reviennent le soir. »

Émilie Fournier

Elle ajoute que comme les personnes en situation d'itinérance sont sans domicile fixe, sans adresse ou sans numéro de téléphone, leur offrir du soutien et faire un suivi quant à leur situation s'avère difficile.



Itinérance dans la Basse-Lièvre

## Le Comité itinérance La Lièvre est à la recherche d'un local

# SERGE CAZELAIS JOURNALISTE DE L'INITIATIVE

personnes en situation d'itinérance, le Comité itinérance La Lièvre a commencé à se réunir afin de mettre des données et des ressources en commun et afin Il s'agissait de brosser le portrait actuel de la situation et de faire en sorte que puissent se concerter et partager leurs ressources et trouver ensemble des pistes afin d'agir concrètement, explique Hélène Desgranges.

plan A, mais qu'on pense aussi déjà à un plan B.





# Offrir des services aux personnes itinérantes sous l'angle de la dignité humaine

**SERGE CAZELAIS** JOURNALISTE DE L'INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL

scazelais@inmedias.ca

Les personnes qui vivent en situation d'itinérance sont des êtres humains à part entière qui subissent une situation qui peut être temporaire ou à plus long terme. Le défi qui se présente aux organismes du secteur de la Basse-Lièvre est de pouvoir intervenir et offrir des services à dimension humaine qui tiennent compte de la dignité de chaque individu.

« Comment en sont-ils arrivés là? Quelles sont les causes? C'est du cas par cas », reconnaît l'intervenante à la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre. Émilie Fournier. Certains vivaient dans une famille d'accueil, ils atteignent l'âge de 18 ans et se retrouvent alors sans domicile. Ils sont sans famille, sans ressources, sans repère et finissent par être à la rue », décrit-elle,

Certains vivent une problématique de santé mentale, qu'ils pouvaient avoir avant de se retrouver à la rue, ou bien qu'ils développent une fois qu'ils s'y retrouvent. Même chose pour la problématique de consommation. « On ne se retrouve pas à la rue parce que l'on consomme, parfois on commence à consommer une fois qu'on est à la rue », observe Mme Fournier.

Le directeur général du Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre, Mario Ouimet, constate que les organismes locaux offrent des services aux itinérants, mais que les besoins sont si grands que bien souvent on fait face à un manque de ressources et que les services sont vite saturés. « Ça prend des ressources, des intervenants, de l'argent. On ne peut pas laisser faire, ne pas intervenir et laisser des gens à la rue comme ça », dit-il en prononçant l'expression « dignité humaine » afin de faire référence aux personnes en situation d'itinérance.

De l'avis du conseiller municipal du district de Buckingham Edmond Leclerc, il

importe que les gens qui vivent en situation d'itinérance puissent être en mesure de manger et de se réchauffer durant la saison d'hiver.

- Le fait que nos organismes et nos entreprises soient informés et concertés fait en sorte que nous pouvons aborder la question d'un angle plus humain, indiquet-il. Ça permet au milieu de répondre aux besoins de ces personnes qui vivent au sein de notre communauté et qui subissent des hausses de prix des logements et des aliments de base », souligne-t-il.
- « La Maison de la famille est fiduciaire du projet de l'itinérance », confie le coordonnateur de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre, Luc-André Faubert. À cet effet, M. Faubert révèle que la Table de développement sociale de la Basse-Lièvre a formé un comité sur l'itinérance qui consacre ses énergies à trouver des solutions concrètes, un projet qui est appuyé par le CISSSO.

#### MOBILISATION DES ORGANISMES

De nombreux organismes locaux sont ainsi mobilisés et travaillent de concert. En plus de la Maison de la famille, on compte parmi eux, S.O.S. Contact Al-To, le Centre Action Générations des Aînés de la Vallée-de-la-Lièvre et la Banque alimentaire de la Lièvre.

À ce titre, la Banque alimentaire prépare des boîtes destinées aux personnes en situation d'itinérance. Elles contiennent des denrées de bases essentielles dont tels des craquelins, des barres tendres, une conserve de poulet, une conserve de poisson, du beurre d'arachide, de la compote de nomme. une bouteille d'eau et du papier de toilette.

M. Faubert et Mme Fournier souhaiteraient que la Basse-Lièvre puisse bénéficier d'un local avec un ou deux intervenants supplémentaires afin d'accueillir tout temps les personnes en situation d'itinérance.

Ce lieu constituerait selon eux une source de fraîcheur l'été et un îlot de chaleur en hiver. Ce serait un endroit qui servirait aussi de guichet où les ressources pourraient être centralisées. Ainsi, les personnes itinérantes, ou celles dont la situation est fragile en matière de lieu de domicile pourraient recevoir des services de manière confidentielle en tout respect et dignité. 4

# Une nouvelle loi pour épauler les personnes vulnérables

**JULIETTE PISSARD** 

ipissard@inmedias.ca

Une nouvelle loi visant à améliorer la protection offerte aux personnes en situation de vulnérabilité est entrée en vigueur au Québec début novembre et concerne l'Outaouais.

Selon le curateur public du Québec. nouvelle réforme législative va permettre des changements concrets qui répondront mieux aux besoins actuels de la population, notamment en Outaouais. Le but de cette nouvelle loi, qui porte le nom de Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes est de miser davantage sur les forces de la personne en question, de préserver l'exercice de ses droits et d'encadrer la gestion du patrimoine des mineurs.

« Cette réforme législative est le fruit d'une vision collaborative et elle porte en elle toute l'expertise de nombreux partenaires qui ont accompagné le Curateur public au cours de cette démarche d'amélioration. Nous avons maintenant davantage d'options pour protéger et accompagner ceux qui en ont besoin», affirme curatrice publique du Québec, Julie Baillargeon-Lavergne.

L'organisme gouvernemental explique que la protection et l'accompagnement seront dorénavant mieux adaptés à la situation de chaque personne. L'autonomie sera valorisée, en prenant en considération les volontés et préférences des personnes

concernant la prévention des abus et de la maltraitance voici quelques points qui ont été améliorés :

La tutelle pourra être modifiée en fonction de

la capacité de la personne. La curatelle actuelle est abolie et transformée en tutelle.

- Un mandat de protection plus sécuritaire pour se protéger des abus financiers.
- La représentation temporaire permet d'être assisté temporairement sans devoir ouvrir une tutelle
- La mesure d'assistance vise à reconnaitre officiellement un ou deux assistants pour aider la personne à effectuer les démarches administratives.

«C'est très heureux pour tous les Québécois et les Québécoises, dont ceux de l'Outaouais! Comme nous travaillons collaboration avec plusieurs acteurs de la région, nous serons nombreux répondre aux nouveaux besoins d'accompagnement », conclut par communiqué la directrice territoriale, Julie



pour la vie et que j'aimerai tout autant! Je suis en adoption manitaire, car j'aurai besoin de soins dentaires. Venez me rencontrer, your tomberez sous mon charme!

819 243-2004 spca-outaouais.org